

Mardi
13 juillet 2021

1,05 €

N° 23547 - 77^e année

Votre journal à domicile

02 41 80 88 80

Le Courrier

DEUX-SÈVRES de l'ouest

BESSINES

Le conseil municipal « dans une impasse »

Lors du conseil municipal du 7 juillet, les 19 élus présents ou représentés ont été invités par le maire Christophe Guinot à donner leur avis sur la demande de permis de construire d'une maison relais déposé par l'UDAF (lire CO de 4 juillet).

Auparavant, le collectif d'habitants hostiles à cette construction s'explique : « Nous déplorons que le projet ait été élaboré sans concertation notamment des riverains ; qu'il n'ait pas fait l'objet d'une délibération du CM précédent ; que lors de la réunion publique, nous ayons été mis devant un projet ficelé ; enfin que l'UDAF ne tient pas compte des priorités de la commune. Nous demandons aux élus de voter contre la demande de permis de construire. »

La majorité des élus soutient le collectif. Le maire Christophe Guinot conclut : « Nous récupérons un projet mal géré de la mandature précédente,

validé par l'État, sur un terrain qui appartient à l'UDAF. Nous sommes dans une impasse. Je demande à la CAN un report de cinq mois et l'autorisation de mandater un avocat qui étudiera l'affaire. » Les élus votent pour à l'unanimité.

Finances. Ecole : réfection du plateau multisports, 28 696, 80 €, et sa clôture, 21 138, 66 €. Clôture de l'aire de jeux, 7 023,60 €. Achat de mobilier souhaité par les enseignants, 4 025, 16 €.

Équipement aux jeux de La Grange, 8 910 €.

Achat de mobilier à destination de la mairie et du centre de loisirs, 14 935, 53 €.

Remplacement ou rénovation de la porte de l'église et travaux aux bâtiments extérieurs. Le conseil fixe un montant maximum et réétudie les devis.

Des candélabres automatiques parking de La Grange et éclairage des

rues de la Chagnée, des champs Blanchet, impasse de la Garenne.

Travaux en bas de la rue de la Gravée, 2 298 €.

Projet d'achat de décorations sur candélabres pour les fêtes de fin d'année. Le montant maxi retenu est de 6 200 €. Une possible location à Séolis sera étudiée.

Convention Nature solidaire, 600 €.

Convention avec le Centre de gestion pour formation et assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique. A la centrale d'achat, la commune souscrit à l'option 1 du règlement général. Convention de mise à disposition de services de la fourrière de Niort à la commune.

Délégations. Les délégations du conseil municipal au maire sont de nouveau refusées par 10 voix contre 9 de même que les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers ayant délégation de fonction.